

## Typologie des violences

Si nous avons cherché à définir la violence, notre démarche consistait à partir de la multiplicité des violences pour remonter à l'unité de LA violence, l'essence de la violence, pour avoir une définition qui soit valable pour tous les cas de violence. Dans tout essai sur la violence, il faut faire cet effort de définition.

Mais il faut aussi distinguer plusieurs sortes de violences, donc élaborer une typologie des violences, ce qui est la démarche inverse, qui consiste à **passer de LA violence à LES violences**, pour les classer en différents types, différentes sortes de violences.

On peut déjà distinguer violence naturelle et violence humaine. Il ne faut pas réduire la violence à l'action de l'homme dans le monde. Dans l'Antiquité, la ville de Pompéi est réduite en cendre par l'éruption du Vésuve. C'est incontestablement une violence, mais une violence qui est une catastrophe naturelle. On peut penser aussi aux **épidémies**, comme les grandes pestes du moyen âge, ou pourquoi pas à la COVID19. Tremblements de terre, inondations, ouragans, tsunamis, etc. Une violence naturelle, cela peut désigner aussi quelque chose de moins spectaculaire que les éléments déchainés dans une catastrophe naturelle. Un arbre qui me tombe dessus et m'écrase, une maladie parce que je suis infecté par un virus, c'est une violence naturelle. La violence naturelle, cela peut aussi consister à se faire dévorer par un fauve. **Le règne du vivant est le règne de la violence, puisque les relations entre espèces sont des relations trophiques, c'est-à-dire qu'elles se mangent les unes les autres. Il y a la proie et le prédateur, et le rapport entre eux est un rapport de violence.** La théorie de l'évolution nous apprend que cette évolution est gouvernée par **la sélection naturelle des plus aptes, donc un rapport de violence**. Les espèces les moins adaptées périssent et les mieux adaptées survivent. C'est aussi une sélection des individus les plus aptes au sein de chaque espèce. L'individu le plus adapté survit et se reproduit, l'individu le moins adapté meurt avant d'avoir pu se reproduire.

**Toutes les espèces sont violentes. Mais la violence humaine est spécifique**, d'abord par sa **puissance**, puisque l'homme peut faire la guerre, l'homme peut commettre des massacres, des génocides, ou même anéantir la vie sur Terre avec l'arme atomique, puissance de violence qu'on ne trouve chez aucune autre espèce. Les animaux ne font pas la guerre et ne commettent pas de massacres. Mais surtout **chez les autres espèces que l'homme la violence entre congénères est limitée**. Il peut y avoir des combats entre mâles pour savoir qui sera le mâle dominant qui aura accès aux femelles, comme chez les gorilles, ou dans les meutes de loup, mais en général le combat ne se termine pas par la mort, un mâle se retourne sur le dos et indique ainsi sa soumission. **La violence, elle, s'exerce sur d'autres espèces, c'est-à-dire sur les proies, pour les manger**. Dans les groupes d'animaux comme les meutes, il n'y a pas d'assassinat, pas de meurtre entre les membres. Même chez des animaux solitaires comme les chats, quand un chat en rencontre un autre, il y a une lutte pour la maîtrise du territoire, mais les chats ne s'entretuent pas. De même, le chat aime jouer avec la souris avant de la tuer, mais il ne torture pas un autre chat. Donc **la violence intraspécifique, c'est-à-dire à l'intérieur de l'espèce, c'est véritablement une spécificité humaine**, qu'on ne trouve dans aucune autre espèce. **Il y a un niveau d'agressivité, de haine, de cruauté qu'on trouve chez l'homme et qu'il exerce contre les autres hommes et qu'on ne trouve pas chez les autres espèces**. Ce n'est pas seulement que les animaux n'ont pas les moyens techniques d'organiser un génocide ou une guerre mondiale, c'est qu'on ne trouve tout simplement pas chez eux ce type d'agressivité.

On peut aussi distinguer violence spectaculaire et violence diffuse. Il ne faut pas réduire la violence à sa dimension spectaculaire. Quelque chose de violent, ce n'est pas forcément quelque

chose qui explose, qui fait du bruit ou qui éblouit. Elle peut aussi être imperceptible. C'est souvent le cas des violences psychologiques comme le harcèlement moral, qui se fait de manière cachée.

On peut aussi distinguer violence physique et violence verbale. Par exemple, en ce qui concerne les agressions, on distingue l'agression verbale, c'est-à-dire **l'insulte** ou le fait de hurler sur quelqu'un, et **l'agression physique, qui consiste à frapper quelqu'un**. En général, cette distinction est une hiérarchie : en droit, l'agression verbale est moins grave que l'agression physique et la peine encourue est donc moins sévère. Parmi les violences verbales, il y a aussi la **diffamation**. Par exemple, accuser quelqu'un à tort de pédophilie, c'est lui faire violence, cela peut détruire sa vie. Les violences physiques, ce sont les coups pour blesser ou tuer, avec là aussi une hiérarchie, blesser étant moins grave que tuer. Au sein des violences physiques, on distingue aussi une sous-catégorie qu'on appelle **les violences sexuelles : viol** (pénétration), **agression sexuelle** (pas de pénétration), avec la même idée de hiérarchie, puisque c'est moins grave s'il n'y a pas de pénétration.

On peut aussi distinguer violence physique et violence psychologique. La violence la plus évidente, c'est la violence physique. Le fait de considérer la violence psychologique comme une violence est quelque chose de récent dans l'histoire dans l'humanité. Nous sommes de plus en plus sensibles à cette dimension psychologique, et elle est maintenant sanctionnée par le droit. C'est la question du **harcèlement moral** et du **harcèlement sexuel**. En ce qui concerne le harcèlement moral, c'est essentiellement le **harcèlement au travail**, c'est-à-dire le fait d'humilier un employé, de le mettre au placard en lui donnant des tâches absurdes, de le muter sans raison, de le pousser sans cesse à la faute professionnel, de lui faire sans cesse des reproches, de lui donner des ordres contradictoires, des objectifs impossibles à atteindre, etc. **Ce sont des méthodes de management violentes qui visent à détruire psychologiquement le salarié, à le faire craquer, c'est-à-dire à le pousser à la démission**. On n'a pas le droit de licencier un salarié du jour au lendemain et on doit lui verser de l'argent, si on le licencie, donc ces méthodes ont pour but de faire partir le salarié qui démissionne et donc ne touche pas d'indemnité de licenciement.

À la fin des années 2000, il y a eu le scandale à **France Telecom**, qui a utilisé ces méthodes avec pour résultat des suicides. Dans vos essais, il va falloir donner beaucoup d'exemples précis de violences, et montrer au correcteur que vous savez de quoi vous parlez, c'est-à-dire que vous vous êtes renseigné. Les faits ont eu lieu entre 2006 et 2011. Ils ont atteint leur paroxysme en 2009. C'est la crise des suicides, avec 35 suicides en 2008 et 2009. La direction de l'entreprise a lancé à l'époque le plan NExT. C'est un plan de redressement des finances de l'entreprise, qui vise donc à faire des économies, et pour cela a pour objectif de faire partir en trois ans 22000 salariés de l'entreprises. Pour cela, ce plan met en plan un management violent. 4000 cadres ont été formés pendant dix jours à ces méthodes avec pour tâche de les mettre en œuvre dans toute la France : le but est explicitement de dégrader les conditions de travail des salariés, les pousser à bout psychologiquement pour qu'ils partent volontairement de l'entreprise, le but étant de ne pas avoir à payer les indemnités de licenciement. Dans ces stages, on apprend aux managers des schémas de psychologie pour leur montrer comment le psychisme humain peut s'effondrer, et comment faire pour qu'il s'effondre. Ce qui est intéressant avec cette affaire, c'est qu'il y a eu un procès et que c'est le premier procès d'une grande entreprise pour harcèlement moral. C'est-à-dire que ce n'est pas un individu précis qui est accusé, mais une entreprise. Le procès s'est tenu en 2019, où ont été présentés 39 cas individuels, 19 suicides, 12 tentatives, et 8 dépressions. L'entreprise et ses ex-dirigeants ont été condamnés pour harcèlement moral. L'ex-PDG Didier Lombard a été condamné à un an de prison dont 8 mois avec sursis et 15000 euros d'amende. Même peine pour le n°2 et le DRH. Quatre autres dirigeants de l'entreprise ont été condamné à 4 mois avec sursis et 5000 euros d'amendes. Ils

ont été condamnés à verser environ 3 millions d'euros de dommages et intérêts aux victimes et à leur famille. Cf. article de Bernard Nicolas, *Les Inrocks*, 25 septembre, un témoignage d'un cadre. <https://www.lesinrocks.com/actu/humiliation-depression-demission-loffre-triple-play-de-france-telecom-8135-25-09-2010/>

Concernant l'émergence du problème de **cette violence psychologique qu'est le harcèlement sexuel**, on peut évoquer le mouvement #metoo dans une copie. C'est un mouvement international de dénonciation des violences sexuelles contre les femmes qui a été lancé sur internet à partir d'octobre 2017 avec les révélations de l'affaire Weinstein, le producteur de cinéma américain qui a été accusé de viol et d'agressions sexuelles sur des actrices. Plus largement, ce sont des victimes de harcèlement sexuel, essentiellement au travail, qui ont témoigné sur internet avec ce hashtag de ce qu'elles ont vécu, et de la difficulté qu'il y a à être crue quand on est victime et de la difficulté qu'il y a à faire condamner les coupables car il est difficile de réunir des preuves. Le nombre extrêmement élevé de témoignages publiés, par des gens qu'on peut connaître autour de soi, qui travaillent dans la même entreprise par exemple, mais dont on ne savait pas qu'elles avaient vécu cela, a permis de prendre conscience de l'ampleur du phénomène, c'est-à-dire de la banalité du harcèlement sexuel et d'une situation de quasi-impunité. On a vu aussi émerger une nouvelle notion comme celle de « harcèlement de rue », c'est-à-dire un harcèlement sexuel dans la rue, qui consiste dans des propos ou des pressions faites sur des femmes dans un but sexuel. Un délit nouveau a été créé pour lutter contre le phénomène, celui d'outrage sexiste ou sexuel, il caractérise tout propos, comportement ou pression à caractère sexiste ou sexuel. La loi est entrée en vigueur en juillet 2018.

Un autre exemple contemporain de violence psychologique qui pourrait être développé, c'est **la question de la violence des écrans**, c'est-à-dire le spectacle de la violence à la télévision, au cinéma ou sur les ordinateurs, dans des films ou des jeux vidéos, et la violence psychologique que cela représente pour un public jeune. C'est aussi **l'exposition précoce aux images pornographiques**, qui est un problème grave de violence psychologique qui est apparu depuis une vingtaine d'années.

Il y a aussi ce qu'on appelle **la violence sociale**. C'est la violence qui consiste dans l'ensemble de ce qu'on appelle les problèmes sociaux, comme la pauvreté, le chômage, les conditions de travail difficile. Ne pas pouvoir se soigner parce qu'on est pauvre, ne pas pouvoir avoir des conditions de vie décente, c'est en soi une violence. Être au chômage et ne pas pouvoir faire sa vie dans un métier qui permette de la gagner dignement, c'est une violence. De même, être licencié parce que son entreprise ferme, c'est une violence. L'exemple qu'on a donné plus haut de harcèlement au travail, c'est aussi une violence sociale. On peut penser aussi à l'effet sur la santé des conditions de travail. L'espérance de vie d'un ouvrier est inférieure de plus de dix ans à l'espérance de vie d'un cadre, et ça c'est une forme de violence.

#### Violence à l'égard des autres, violence à l'égard de soi.

Dans les exemples de violences que nous avons donnés, il s'agissait toujours de violences exercées sur les autres. En réalité, **la violence peut aussi s'exercer à l'égard de soi**. Il y a des types de violence qui ne peuvent pas être exercées sur soi, comme le vol ou le viol. Mais on peut se tuer soi-même, c'est le **suicide**. **On peut exercer des violences physiques sur son propre corps**, par exemple avec des scarifications. C'est ce que font certaines personnes dépressives et suicidaires. On peut penser aussi au fait de se détruire par la drogue. Mais la violence exercée sur soi n'est pas nécessairement négative. On parle couramment de « **se faire violence** », c'est-à-dire de **se forcer à quelque chose dont nous n'avons pas envie, et qui nous fait souffrir**. Il y a une forme de violence dans l'entraînement physique que se fait subir

le sportif professionnel, et il souffre physiquement, mais c'est une violence formatrice, pas une violence destructrice.

### Violence individuelle, violence collective.

**Qui exerce la violence ?** Dans le cas des violences humaines, elles sont toujours commises par au moins un homme, donc un individu. Un seul homme peut voler, violer, frapper, tuer, torturer, insulter.

Mais **la violence peut aussi être collective**. Dans ce cas, ce n'est plus un individu qui exerce la violence mais un ensemble d'individus. **Il y a des violences qui ne peuvent qu'être des violences collectives**. Par exemple **la guerre** suppose deux armées, un individu seul ne peut pas faire la guerre. C'est la même chose pour les **massacres**, les **génocides**, mais aussi de manière plus positive les **révolutions**, qui supposent une collectivité qui les organise. On le voit, **le « crime contre l'humanité » relève nécessairement d'une violence collective** même si elle a des responsables qui sont des individus et qui peuvent être punis de manière individuelle.

La notion de crime contre l'humanité est récente, elle a été créée en 1945 dans le statut du tribunal militaire de Nuremberg, qui est le tribunal chargé par les Américains, les Britanniques et les Français de juger les nazis. Sa définition est : **« l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain inspirés par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux et organisés en exécution d'un plan concerté à l'encontre d'un groupe de population civile »**. On voit que cela désigne des actions violentes qui sont commises sur des populations pour des motifs racistes ou religieux. Evidemment, ça renvoie au génocide des Juifs par les nazis, les juifs étant persécutés à la fois en raison de leur religion fait aussi en tant que race. Cela peut concerner tout un ensemble d'actions, pas seulement le génocide *stricto sensu*, mais aussi des massacres, des campagnes de viols de masse, de tortures de masse, la mise en esclavage de populations. Le crime contre l'humanité, même si celui qui les commande peut être un seul individu, **implique toujours une structure collective**, donc est **une violence collective**. Un seul homme sans le soutien des autres ne peut pas se rendre coupable d'un crime contre l'humanité. Et si cette violence ne fait qu'une victime, ce n'est pas un crime contre l'humanité non plus. **La dimension collective du point de vue du coupable comme du point de vue la victime est essentielle**.

Ce sont des crimes qui peuvent être jugés par la justice internationale. En 1998 a été créé la CPI, la Cour pénale internationale, grâce au statut de Rome. C'est le traité international qui a fondé la **Cour pénale internationale**. Cette cour a pour rôle de juger les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Son siège officiel est situé à La Haye, aux Pays-Bas. Mais elle ne jouit pas d'une compétence vraiment universelle, car tous les pays n'acceptent pas de s'y soumettre. Sur les 193 Etat membres de l'ONU, 123 ont signé puis ratifié le statut de Rome, donc acceptent la compétence de la CPI. Tous les Etats de l'UE sont dans ce cas. Mais il y a des pays qui ont signé le statut de Rome mais ne l'ont pas ratifié, comme les Etats-Unis et la Russie, l'Algérie, le Maroc, l'Egypte, le Soudan, l'Iran, donc la CPI n'a pas autorité sur eux. Signer, c'est s'engager à, mais il faut ensuite ratifier, c'est-à-dire mettre en œuvre réellement dans le droit du pays. Donc on a des pays qui ont signé mais qui refusent de ratifier. Il y a aussi des pays qui ont refusé de signer le statut de Rome, comme la Chine, la Turquie, l'Arabie Saoudite, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, l'Ethiopie. La CPI n'a pas non plus autorité sur eux.

L'article 7 du statut de Rome établit une liste de crimes qui sont des crimes contre l'humanité, à condition qu'ils aient été **accomplis sur ordre d'une autorité et dirigés de manière organisée contre des populations civiles** : meurtre, esclavage, déportation, emprisonnement abusif, torture, abus sexuels, persécution de masse, disparitions, apartheid. On voit là que **le**

**caractère organisé, donc collectif de la violence appartient à la définition du crime contre l'humanité.**

Puisque le crime contre l'humanité est une violence collective, cela entre dans la catégorie des violence politiques. **Les violences politiques, ce sont des violences qui ont un but politique.** Cela peut désigner la violence d'un Etat totalitaire qui emprisonne les opposants politiques, ou bien les massacre ou les tortures. Cela peut désigner les goulags en Union soviétique. Cela peut désigner aussi des violences comme les **révolutions**, les **coups d'Etat**, ou bien aussi le **terrorisme**, qui a toujours un motif politique (indépendance, par exemple (IRA, ETA, Corse), idéologique (terrorisme d'extrême gauche dans les années 70), politico-religieux (terrorisme islamiste contemporain)). Cela peut être aussi la **guerre civile** entre deux groupes politiques, comme la guerre d'Espagne où républicains et fascistes s'affrontent. Cela peut aussi être des **actions de guérilla**, comme en Colombie où il y a une guérilla marxiste qui est en conflit avec l'Etat colombien. On le voit, **toute violence politique n'est pas un crime contre l'humanité.** Une révolution comme 1789 en France ou 1917 en Russie, ce n'est pas un crime contre l'humanité, même s'il y a eu beaucoup de morts.

On peut distinguer deux grandes formes de violence politique : **la violence d'en bas**, qui vient de la société, en tout cas une partie, et qui est dirigée contre le pouvoir pour le détruire, et **la violence d'en haut**, qui provient du pouvoir lui-même et qui est exercée sur la société. La violence d'en bas, ce sont les soulèvements, les révolutions, les révoltes, les émeutes, ça peut aussi être le terrorisme, qui est exercé par une organisation contre l'Etat. La violence d'en haut, c'est la répression, le maintien de l'ordre, ça peut aussi être la terreur avec usage de la torture, emprisonnement ou exécutions arbitraires. La révolution française de 1789, c'est un bon exemple de violence d'en bas, dirigée contre le pouvoir monarchique. A l'inverse, la Terreur de 1793-1794, c'est un bon exemple de violence d'en haut : c'est une politique de violence lancée par les révolutionnaires contre toute forme de résistance à la révolution. Tous ceux qui sont suspectés de comportements ou de paroles contre-révolutionnaires passent devant le tribunal révolutionnaire pour être jugé, et le jugement est expéditif : il y a deux sentences possible, l'acquittement ou la mort. Le bilan tourne autour de 40000 morts. On trouve le même type de terreur en URSS avec une justice expéditive qui vise à purger la population des éléments contre-révolutionnaires. On estime qu'il y a eu au moins 1 million d'exécutions.

Un peu différent du crime contre l'humanité est **le crime de guerre. Le crime contre l'humanité n'est pas forcément un crime de guerre, car il peut très bien avoir lieu en temps de paix.** Mais surtout, **le crime de guerre, n'inclut pas l'idée de s'en prendre à une population « pour des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux et organisés en exécution d'un plan concerté à l'encontre d'un groupe de population civile ».** Cela va concerner en fait **tous les actes de guerre où l'on s'en prend volontairement à un objectif non militaire**, donc c'est le fait de bombarder des écoles, des hôpitaux, de raser sous les bombes une ville qui n'a pas de troupes. C'est aussi le fait de tuer les soldats blessés ou de torturer ou tuer les prisonniers de guerre. De même, si des soldats se rendent et brandissent un drapeau blanc, le combat doit cesser, et refuser de les faire prisonnier est un crime de guerre.

Pendant la seconde guerre mondiale, tous les belligérants ont commis des crimes de guerre. L'armée allemande, évidemment, surtout contre les soviétiques. 10 millions de femmes soviétiques ont été violées, et 1 million d'enfants sont nés de ces viols. Il y a eu des massacres de prisonniers de guerre, évidemment. Et des actions de représailles. Par exemple, en France, Oradour-sur-Glane. En représailles aux actions de maquisards, la division SS *Das Reich* massacre 643 habitants. Les hommes et les femmes sont séparés. Les hommes sont envoyés dans différentes maisons pour y être fusillés. Les femmes et les enfants sont enfermés dans l'église à laquelle les allemands mettent le feu. En Russie, il y a eu près de 1000 massacres de

ce type, des villages rasés avec toute leur population (à ce sujet voir le très beau film *Requiem pour un massacre* d'Elem Klimov). L'armée rouge a aussi commis des massacres et déporté des populations dans les pays qu'elle a occupés. En 1944 et 1945, on estime que deux millions de femmes allemandes ont été violées et torturées par des soldats soviétiques. Les femmes allemandes violées étaient souvent exécutées après le viol en étant tabassées à mort. De même, les prisonniers de guerre étaient maltraités et on estime que deux millions de soldats de l'Axe sont morts dans les camps de prisonnier soviétiques. Concernant les Etats-Unis, les bombardements atomiques de Nagasaki (40000 morts) et Hiroshima (70000 morts) sont évidemment des crimes de guerre, puisque ce n'étaient pas des objectifs militaires, et que ce sont des centaines de milliers de civils qui ont périés. C'est aussi le cas du bombardement de Tokyo au napalm. Les habitations japonaises étant en bois, le but de ces bombardements était de faire un maximum de victimes civiles. On estime entre 300000 et 1 millions le nombre de civils qui périrent de ces bombardements. Les Japonais ont violé et massacré des millions de civils en Chine. En 1941 et 1942, ils ont lancé le *Sanko Sakusen*, la politique des trois tout : « tue tout, brûle tout, pille tout ». L'armée japonaise a pour ordre de brûler les villages, de tuer tous les suspects, de piller le grain, et de réquisitionner les populations civiles pour construire des tranchées et des forteresses. 10 millions de civils chinois ont été réduits au travail forcé et il y a eu 2,7 millions de morts. Quant aux Britanniques, il y a le bombardement de Dresde qui est évidemment un crime de guerre : 35000 civils allemands sont morts dans ce bombardement qui a eu lieu en février 1945, qui n'avait aucun intérêt militaire, qui était seulement une manière de se venger des bombardements allemands contre Londres.

Concernant le **génocide**, il est l'exemple qui nous vient spontanément à l'esprit quand on parle de crime contre l'humanité, mais la définition est plus large, puisque cela inclut tous les mauvais traitements appliqués systématiquement à une population civile, et pas seulement l'extermination.

Parce que la période de référence pour cette partie du programme est le XX<sup>ème</sup> siècle, et que **ce siècle est celui des génocides**, il faut être au point de cette question. Le génocide le plus connu, c'est la **Shoah**, le génocide commis par les nazis contre les Juifs pendant la seconde guerre mondiale, qui est le génocide qui a fait le plus de victimes, 6 millions, soit 40% de la population juive mondiale. Il est étudié en classe au lycée, donc vous savez des choses dessus, je n'y reviens pas. Mais il y a eu aussi d'autres génocides au XX<sup>ème</sup> siècle sur lesquelles vous savez moins de choses. Il y en a encore aujourd'hui. Les massacres contre les chrétiens et les Yézidis en Irak ont été reconnus par l'ONU comme étant un génocide. Il y a aussi débat actuellement pour savoir si c'est ce qui se passe aujourd'hui en Chine avec les Ouïghours. Il y a eu beaucoup de massacres au XX<sup>ème</sup> siècle que l'on peut considérer comme des actes de génocide.

Les plus meurtriers, après la Shoah, sont le **génocide arménien de 1915**. Pendant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, l'Empire ottoman est allié à l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, et est en guerre contre la Russie. Les populations arméniennes sont chrétiennes et orthodoxes, comme les russes, donc elles sont considérées par les Turcs, qui sont musulmans, comme une population ennemie à éliminer. En un an, les deux tiers des arméniens vivants dans l'Empire ottoman sont exterminés. C'est une extermination qui a été planifiée et exécutée par le pouvoir de l'époque. Des déportations, des famines volontaires, des massacres, et aussi des marches de la mort, où les populations civiles marchent jusqu'à mourir de faim et d'épuisement dans les déserts de Syrie et d'Irak. On estime qu'il y a eu 1 millions 2 cent mille morts. Cf. fiche Wikipédia pour les détails. Et : <https://youtu.be/et4du3yUGwg>

Autre génocide, le **génocide cambodgien de 1975-1979**. Il y avait depuis 1967 une guerre civile au Cambodge, sur le même modèle que le Vietnam, avec un pouvoir en place soutenu par

les américains et un groupe armé communiste soutenu par la Chine communiste. C'est ce qu'on appelle les khmers rouges, qui ont gagné cette guerre et pris le pouvoir en 1975. Leur chef est Pol-Pot. Il fonde le Kampuchéa démocratique. Leur idéologie est maoïste, c'est-à-dire qu'ils veulent construire une société communiste égalitaire où il n'y a que des paysans. Le modèle qu'ils veulent appliquer à toute la population est la vie paysanne, la campagne et le travail aux champs collectivisés. Le jour même où ils prennent la capitale, Phnom Penh, ils évacuent la totalité de la population, deux millions de citoyens, vers les campagnes. Ils évacuent ainsi toutes les villes du pays. Ils éradiquent le bouddhisme et toute forme de marché économique. Ils décident même de supprimer la monnaie. Le pouvoir est une dictature, les populations n'ont aucune liberté. Les populations sont déportées et réparties en communautés villageoises qu'elles ne peuvent pas quitter. Toute la population est forcée de travailler sans aucun salaire, donc c'est l'esclavage pour tous. La vie des individus est entièrement contrôlée, les relations familiales, amoureuses, sont contrôlées, les familles sont séparées selon le hasard des déportations. L'objectif est de détruire la famille. L'autorité sur les enfants est retirée aux parents, qui doivent être éduqués par la collectivité. Les démonstrations d'affection entre les individus sont interdites. Les repas sont pris en communauté, il n'y a pas de vie privée. Il n'y a plus aucun médecin dans le pays, c'est un retour au Moyen-Âge. Les intellectuels et les personnes possédant un peu de capital, c'est-à-dire de propriété, sont systématiquement exterminés. Toute forme d'expression artistique ou de divertissement, même les plaisanteries, sont interdites. Le simple fait d'avoir des lunettes ou de posséder un livre suffit à être considéré comme intellectuel, donc ennemi à tuer. Il y a dans le pays une politique d'espionnage généralisée de la population, dans le parti sait tout sur tout le monde et chacun peut être dénoncé pour tout et n'importe quoi. Il n'y a ni prison ni justice dans le pays, seulement des centres de rééducation où les gens sont torturés, souvent exécutés. On peut être arrêté et envoyé en camp pour n'importe quoi, exécuté pour n'importe quelle raison : parce qu'on n'a pas travaillé assez ou assez vite, parce qu'on a mal maîtrisé un buffle pendant les labours, ou parce qu'on a cassé un verre. Le pays se couvre de charniers où sont enterrés les cadavres. Le parti est régulièrement purgé, les cadres sont torturés pour leur faire avouer des crimes puis exécutés. Le centre de torture et d'exécution le plus grand du pays était le centre S21, qui est aujourd'hui devenue un musée du génocide. Dans ce centre avaient lieu des tortures d'une cruauté inimaginables, y compris sur des enfants, des tortures à l'électricité, avec des insectes, des amputations, etc. On torture jusqu'à ce que les prisonniers avouent et dénoncent leurs complices, qui ensuite viennent les remplacer. Evidemment, ils avouent n'importe quoi, dénoncent n'importe qui pour en finir. Dans ce centre, il y a eu 17000 morts dont 1200 enfants, et seulement 7 survivants. Un reportage, « S21 la machine de mort khmère rouge » (dispo sur YouTube) raconte l'histoire de ce lieu et de ce qui s'est passé, on voit des anciennes victimes rencontrer leurs anciens bourreaux et discuter de ce qu'ils ont fait. On estime qu'un quart de la population cambodgienne a été exterminé en quatre ans, soit 2 millions de morts. Dans les charniers, on a retrouvé un nombre tellement énorme d'ossements qu'il est impossible de les identifier. Ils sont classés par type d'os et entassés dans les mémoriaux du génocide. On peut voir comme ça des empilements de crânes, de tibias, etc. Reportage témoignage avec itw de Pol Pot : [https://youtu.be/\\_vfjSVofRr4](https://youtu.be/_vfjSVofRr4). La version longue s'appelle « L'important c'est de rester vivant » : [https://youtu.be/upIdIj\\_Kigc](https://youtu.be/upIdIj_Kigc)

Enfin, en 1994 a eu lieu le **génocide rwandais** qui a fait un million de morts. Il a lieu d'avril à juillet, donc trois mois, et c'est le génocide dont l'intensité en terme de nombre de mort est le plus élevé, c'est-à-dire qu'on y a tué le plus de gens en un temps réduit : « d'une durée de cent jours, ce fut le génocide le plus rapide de l'histoire et celui de plus grande ampleur quant au nombre de morts par jour » (Wikipédia). Il s'agit en fait du génocide des Tutsis par les Hutus, les deux ethnies du pays qui sont en conflit depuis longtemps. Le projet de génocide a été longtemps préparé par les Hutus, qui sont au pouvoir dans le pays, alors qu'il y a des rebelles tutsis qui organisent une lutte armée avec le pouvoir hutu, c'est le FPR. C'est dans le cadre de

cette guerre civile que le pouvoir Hutu va mettre en œuvre ce projet. Il a été préparé grâce à des radios qui émettent dans tout le pays et conditionnent depuis déjà plusieurs années la population hutu à la haine contre les tutsis en les décrivant comme une race mauvaise qui détruit le pays dont il faudrait se débarrasser. Il y a eu toute une propagande pour présenter les tutsis comme des colonisateurs à expulser et dénoncer une infiltration des tutsis dans les rouages de l'Etat, c'est-à-dire un complot tutsi contre le pouvoir. Il y avait donc depuis plusieurs années une propagande de haine qui était organisée. Le 6 avril 1994, un attentat tue les présidents rwandais et ougandais, on ne sait toujours pas qui est à l'origine de cet attentat, mais c'est l'élément déclencheur du génocide, car il fournit le prétexte tout trouvé au pouvoir hutu pour dénoncer le danger que les tutsis représentent pour le pays. La Radio mille colline, radio hutu, a envoyé le message codé pour lancer le génocide : « abattez les grands arbres ». Dès le lendemain, les personnalités politiques hutus modérées sont assassinées, et seuls les extrémistes tiennent le pays. Le 8, les pays occidentaux évacuent d'urgence leurs ressortissants. Il y avait des casques bleus belges mais la Belgique les rapatrie car une dizaine ont été tués. Des barrages sont dressés à l'entrée des villes et les tutsis sont systématiquement massacrés. Les tutsis se réfugient dans des églises, des écoles, où ils sont collectivement massacrés, en général découpés à la machette. Les maires des villes ou de des villages les réunissent dans des stades, des écoles, des casernes, c'est-à-dire des bâtiments publics en prétextant que c'est pour les protéger, et font ensuite venir les tueurs. Il y a des tueries de masse dans tout le pays. Ce que ce génocide a de propre, c'est que ce n'est pas seulement l'armée qui tue, ce sont aussi les populations civiles hutus qui sont enrôlées pour ce travail de massacre. Ils massacrent avec leurs machettes, avec des faux de paysans, avec des bâtons cloutés. Ceux qui participent aux massacres sont aussi des femmes, et même des enfants. Les tutsis sont littéralement coupés en morceaux. Ils massacrent leurs propres voisins. La Radio mille colline organise les choses en disant où il y a encore des tutsis à massacrer, c'est un génocide organisé dans tout le pays par cette radio. La communauté internationale a tardé à réagir, elle minimise en refusant de parler de génocide, et c'est seulement le 22 juin que la France déclenche l'opération Turquoise pour établir une zone humanitaire pour protéger les réfugiés tutsis. Commencé le 7 avril, le génocide se termine le 17 juillet, mais 80% des morts ont eu lieu de début avril à mi-mai. Depuis, le Rwanda a vécu les procès du tribunal international et la politique de réconciliation nationale. <https://youtu.be/OXHW7J6gWa8> Reportage plus long composé de témoignages « Rwanda, récits d'un génocide » : <https://youtu.be/raBijlCUlfQ>

### Violence légale et violence illégale.

La légalité, c'est le respect de la loi, donc le respect du droit. Il y a un rapport à éclairer entre la violence et le droit, car **la loi va interdire certaines formes de violence et en légaliser d'autres**. Les formes les plus manifestes de la violence envers autrui comme le vol, le viol, le meurtre, la diffamation, le harcèlement, sont illégales. Mais les violences envers soi-même, comme le suicide sont parfaitement légales. Il y a aussi des violences envers autrui qui sont légales. Par exemple, dans le domaine du sport, il y a des sports violents, ne seraient-ce que les sports de combat. Dans ce cas, ceux qui pratiquent de tels sports acceptent le risque d'être blessés, donc il s'agit de violence qui peut avoir des conséquences graves, mais qui sont légales. Il y a aussi le cas de la légitime défense, qui est une violence encadrée par la loi. A condition que la riposte soit proportionnée, on a le droit de se défendre en cas d'agression en utilisant de la violence, et même le droit de tuer si l'on n'a pas d'autre choix pour ne pas se faire tuer. Surtout, il y a les violences qui sont le fait de la puissance publique, donc l'Etat, qui peuvent aussi être légale.

Evidemment, légal ou illégal, c'est relatif dans le temps comme dans l'espace. Selon les époques ou selon les pays, le droit est différent, donc on tolère ou pas certaines violences. Même en France, la torture était banale jusqu'à une certaine époque, elle est aujourd'hui illégale.

Pendant très longtemps, la violence au sein de la famille, contre les femmes ou les enfants était considérées comme normales, on pouvait frapper et même blesser à condition de ne pas tuer, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

On peut ici ajouter une nouvelle distinction entre violences privées et violences publiques. Les violences privées sont celles d'un individu envers un autre. Les violences publiques sont celle de l'autorité politique, celles de l'Etat. Cela concerne évidemment la violence de la police, de l'armée, des tribunaux, des prisons. C'est une violence encadrée par la loi, donc légale. La police a le droit d'utiliser la violence pour interpellé un suspect, et même de tuer si la personne est armée et leur tire dessus. Mais de même que les violences privées peuvent être légales ou illégales, les violences publiques sont légales ou illégales. Dans un Etat de droit comme la France, l'Etat n'a pas le droit de faire n'importe quoi. Il y a des violences policières qui sont disproportionnées, qui ne sont pas justifiées, et dans ce cas-là c'est illégal, les tribunaux peuvent prononcer des condamnations.

#### Violence légitime et violence illégitime.

Légal/légitime est un des repères au programme de TC. Légitime, ce n'est pas la même chose que légal. Est légal ce qui est conforme à la loi, donc au droit. Est légitime ce qui est juste, ce qui est bien. On n'est plus dans le domaine du droit, mais dans le domaine de la morale.

Ce n'est pas la même chose qu'une violence soit légitime ou soit légale, car on peut tout à fait légaliser des violences illégitimes. Prenons un exemple historique : quand la France est occupée par l'armée allemande de 1940 à 1944, cette armée exerce une violence légale en arrêtant, en torturant et en tuant des résistants. Pourtant, ce n'est pas une violence légitime. A l'inverse, la violence des résistants qui font sauter un train de munitions allemand est légitime, mais elle est parfaitement illégale.

Tout le problème est alors de savoir ce qu'est une violence légitime, une violence juste. Il y a manifestation des violences dont on ne voit pas du tout comment elles pourraient être légitimes, comme le viol, le génocide, les massacres. Mais il y en a d'autres dont il faut se demander à quelles conditions elles sont légitimes, par exemple la guerre.

Dans le cadre d'un essai d'une copie double, vous n'aurez évidemment pas le temps de faire toutes ces distinctions et d'analyser un exemple de chacune de ces violences, mais il faut les connaître pour pouvoir les mobiliser intelligemment selon la question posée. Le sujet zéro est : « La violence échappe-t-elle à notre compréhension ? ». Pour traiter un tel sujet, il ne faut pas s'en tenir à LA violence en général, sans jamais faire de distinctions, il faut au contraire distinguer plusieurs formes de violences, donner des exemples, pour montrer en quoi tel type de violence semble absurde, incompréhensible, et en quoi tel autre type de violence peut être rationnel et compréhensible.